

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### **SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA »**

ZI Borj Ghorbel Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la **SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA »** sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 29 mai 2025 à 10H au siège de l'institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) sis au rue du lac Turkana les berges du lac Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2024,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024,
- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers clos au 31/12/2024,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2024,
- Approbation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024,
- Approbation de l'indemnité allouée aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2024,
- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- Information à l'AGO des responsabilités occupées par les administrateurs au sens des articles 192 et 209 du CSC.
- Décision de mettre fin, avant terme, au mandat encours des neufs administrateurs se terminant à l'AGO statuant sur les états financiers de l'exercice 2025 en vue d'uniformisation des mandats de tous les administrateurs.
- Désignation des neufs administrateurs pour le nouveau mandat uniforme des exercices 2025, 2026 et 2027
- Désignation de deux membres indépendants au conseil d'administration de la société pour le mandat des exercices 2025, 2026 et 2027.
- Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires comme membre du conseil d'administration pour le mandat des exercices 2025, 2026 et 2027.

## PROJET DE RESOLUTIONS AGO

### **SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA »** ZI Borj Ghorbel Ben Arous

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 mai 2025.

#### **Projet de la 1ère résolution :**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du conseil d'administration sur la gestion 2024, des états financiers clos au 31 décembre 2024 et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport d'activité, les états financiers ainsi que le rapport général des commissaires aux comptes.

#### **Projet de la 2ème résolution :**

L'assemblée générale ordinaire prend acte et approuve les conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales tels que présentés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

#### **Projet de la 3ème résolution :**

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2024.

#### **Projet de la 4ème résolution :**

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2024	: 5 823 031 dinars	Résultats reportés :
<u>1 944 689 dinars</u>		
<b>Total =</b>	<b>: 7 767 720 dinars</b>	

- **Répartition**

Réserve légale	: 388 386 dinars
Dividendes à distribuer	: 4 080 000 dinars
Résultats reportés	: 3 299 334 dinars

En conséquence, les dividendes à distribuer aux actionnaires sont fixés à 2,040 dinars par action et seront mis en paiement le .....

#### **Projet de la 5ème résolution :**

L'assemblée générale ordinaire décide d'octroyer le montant de 337 740 dinars brut aux membres du conseil d'administration au titre de jeton de présence pour le compte de l'exercice 2024.

Ce montant sera réparti sur la base du nombre de présence de chaque membre dans les réunions du conseil durant l'exercice 2024.

### **Projet de la 6ème résolution :**

L'assemblée générale ordinaire approuve l'octroi d'un montant brut de 17 500 dinars aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2024.

Ce montant est constaté dans le compte des charges à payer,

Ce montant sera réparti sur la base du nombre de présence de chaque membre dans les réunions du comité.

### **Projet de la 7ème résolution :**

L'assemblée générale ordinaire a pris note des déclarations des membres du conseil d'administration au sujet des autres responsabilités qu'ils assument au sens des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

### **Projet de la 8ème résolution :**

L'assemblée générale ordinaire décide de reporter la décision statuant sur l'opportunité d'uniformiser le mandat de tous les administrateurs de la société STA.

### **Projet de la 9ème résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de six administrateurs à savoir : i) Monsieur Nouri CHAABANE, ii) La société CONSORTIUM DES IMMOBILIERES MAGHREBINES, iii) Monsieur Marouene BELKHOUBA, iv) la société HOTEL PALACE et (v) la société ATID MANAGEMENT (Ex ATID SICAF), (VI) Ridha MARZOUGUI.

En application des dispositions de l'article 195 du CSC qui soumet, la cooptation de nouveaux membres du conseil d'administration effectuée par le conseil entre deux assemblées, à la ratification de la présente assemblée générale ordinaire.

En conséquence, l'assemblée générale ratifie sans réserve les nominations des nouveaux membres suivants du conseil d'administration suite à leur nomination par le conseil d'administration en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Sara Limam Masmoudi,
- Monsieur Sami Ben Ayed,
- Monsieur Abdelkarim Boudabous,
- Madame Hager Elloumi,
- Monsieur Mondher Bouaziz,
- Monsieur Mohamed Marzougui

### **Projet de la 10ème résolution :**

L'assemblée générale ordinaire décide la désignation de deux membres indépendants au conseil d'administration de la société pour les années 2025-2026-2027 :

- Madame Raoudha Bejaoui
- Monsieur Abdessattar Sahli

### **Projet de la 11ème résolution :**

Suite à l'assemblée électorale tenue le 02 Mai 2025 désignant Monsieur Malek GHENIMA représentant des actionnaires minoritaires comme membre du conseil d'administration,

L'assemblée générale ordinaire décide la ratification de cette désignation et proclame Monsieur Malek GHENIMA comme membre du conseil d'administration représentant des actionnaires minoritaires pour les années 2025-2026-2027.

**Projet de la 12ème résolution :**

Suite aux résolutions précédentes, la composition du conseil d'administration est désormais comme suit :

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :</b>
<b>1.</b> Mme Sara Limam Masmoudi	2025
<b>2.</b> M. Sami Ben Ayed	2025
<b>3.</b> M. Abdelkarim Boudabous	2025
<b>4.</b> Mme Hager Elloumi	2025
<b>5.</b> M. Moneim Boussarsar	2025
<b>6.</b> M. Mondher Bouaziz	2025
<b>7.</b> M. Amenallah Ben Tmessek	2025
<b>8.</b> M. Ammar Marzougui	2025
<b>9.</b> M. Mohamed Marzougui	2025
<b>10.</b> M. Malek GHENIMA (rep. des actionnaires minoritaires)	2027
<b>11.</b> Mme Raoudha Bejaoui (indépendant)	2027
<b>12.</b> M. Abdessattar Sahli (indépendant)	2027